



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAYRES-SUR-ESSONNE

24-2018

Nombre de membres

En exercice	15
Présents	9
Votants	13
Absents	6

Date de convocation :
24/09/2018

Affichage :
24/09/2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit septembre, à vingt heures et trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- Madame TEYSSEYRE Dominique absente ayant donné pouvoir à Madame BOITON Jocelyne,
- Madame DURANDY Anne absente ayant donné pouvoir à Monsieur AMBIAUD Philippe,
- Monsieur CHAUSSARD Alain absent ayant donné pouvoir à Monsieur MAILLARD Patrick,
- Madame FRANCKE Béatrice absente ayant donné pouvoir à Monsieur GRARD Jean-Claude,
- Madame AH-TONG PLANTIER absente excusée,
- Madame PICHARD Isabelle absente.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur CARON Virgil

Révision des tarifs du cimetière

Considérant qu'aujourd'hui lors d'obsèques, la crémation est de plus en plus souvent envisagée, et que notre tarification actuelle des concessions au cimetière municipal, ne propose que des cases de columbarium pour accueillir les urnes cinéraires ou la dispersion des cendres.

Madame le Maire propose de créer des cavurnes ou concessions cinéraires. Un petit carré de terrain du cimetière est concédé, la famille peut y faire fonder un petit caveau qui peut contenir jusqu'à 4 urnes et qui peut être surmontée d'un petit monument où la famille pourra se recueillir.

Vu que pour le columbarium, les cases en granit rose et noir sont concédées pour 15 ou 30 ans et que jusqu'à présent, il n'y avait pas eu de clarification sur la gravure du nom des défunts sur la porte de la case. Madame le Maire propose donc, lors de la prise de concession initiale d'une case, l'achat par les familles de la porte en granit noire, le concessionnaire sera propriétaire de cette porte, pourra la faire graver comme il le souhaite et la récupérera en cas de rétrocession de la case.

Il est nécessaire aussi de préciser dans les tarifs, la création d'une plaque funéraire par la commune, au nom de la personne dont les cendres auront été dispersées.

Les recettes des concessions seront pour 2/3 inscrites pour le budget communal, pour l'entretien du cimetière et de 1/3 pour le budget CCAS.

Service Funéraire	Tarif initial	Tarif renouvellement
Caveau Provisoire	Gratuit	
Dispersion des cendres	Gratuit	
Plaque funéraire Jardin du Souvenir	Réalisée par la commune	
CONCESSION FUNERAIRE Terrain nu de 1mx2m (+20cm de passage)		
Concessions 15 ans	150,00 €	75,00 €
Concessions 30 ans	300,00 €	150,00 €
CONCESSION CINERAIRE Terrain nu de 60cmx60cm (+10cm de passage)		
Concessions cavurne 15 ans	75,00 €	37,50 €
Concessions cavurne 30 ans	150,00 €	75,00 €
COLUMBARIUM Case de granit rose, avec porte granit noir pouvant contenir jusqu'à 4 urnes		
Concessions columbarium 15 ans (sans la porte)	1 000,00 €	500,00 €
Concessions columbarium 30 ans (sans la porte)	1 500,00 €	750,00 €
Lors de la prise de concession initiale, achat de la porte en granit noire, gravure à la charge du titulaire de la concession.	200,00 €	
Il est noté que ces recettes seront inscrites à l'article 70311 du budget communal pour 2/3 et du budget CCAS pour 1/3		

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition de créer des concessions cinéraires avec les tarifs associés, la précision de la taille des concessions, le principe de gratuité de la plaque pour le jardin du souvenir (obligatoire), les modifications de tarifs des concessions au columbarium et les modifications de la répartition des recettes à 2/3 pour le budget communal et 1/3 pour le budget du CCAS.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus pour extrait conforme.

Le Maire,
Jocelyne BOITON

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification*